

Arrêté n°2024 - 89 portant délégation de signature à la directrice et au directeur-adjoint des relations extérieures et du développement international (DREDI)

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-2,

Vu la nomination de madame Philippine HENRY en qualité de directrice des relations extérieures et du développement international à compter du 1^{er} janvier 2023,

Vu la nomination de monsieur Alpin CHARBAUT en qualité de directeur adjoint des relations extérieures et du développement international à compter du 1^{er} janvier 2023,

DECIDE

Article 1^{er} - Champ de la délégation :

Délégation de signature est donnée à **madame Philippine HENRY**, directrice de la DREDI, à l'effet de signer, à compter du 1^{er} janvier 2023, au nom du président de l'université de Reims Champagne-Ardenne, et dans la limite de ses attributions, tous documents de gestion courante relatifs aux missions de service, et notamment :

1- Mobilités des étudiants, des enseignants et des personnels administratifs (ERASMUS + et hors Europe), dispositifs de bourses ou d'aide à la mobilité internationale, conventions bilatérales Erasmus +

- Signature d'une attestation d'autorisation de départ à l'étranger
- Attestations CIEF étudiants étrangers
- Ordres de missions, sauf pour les pays classés orange ou rouge par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères
- Ordres de missions en France dans le cadre des programmes européens et internationaux
- Ordres de missions liés aux dispositifs de soutien à la mobilité internationale de l'URCA
- Octroi de mensualités aux étudiants candidats à une aide ministérielle à la mobilité internationale (AMI)
- Arrêté administratif d'attribution d'aide à la mobilité internationale des doctorants (MOB DOC)
- Attestation n°1 pour les demandes d'aide à la mobilité internationale de la région Grand-Est (mobilité étudiante encadrée)
- Contrat d'études étudiants ERASMUS et hors Europe (entrants et sortants)
- Attestations diverses dans le cadre du programme ERASMUS + (tous documents liés au programme Erasmus +, conventions, contrats, attestations)
- Attestations de présence et contrat de mobilité pour les enseignants-chercheurs venant de l'étranger pour une mobilité ERASMUS + au sein de l'URCA
- Attestations d'affiliation à la Sécurité sociale pour les départs au Canada (SE 401 Q 102/104)
- Contrats enseignants et administratifs ERASMUS +
- Arrêté administratif d'attribution de bourses ERASMUS + (études et stages)

2- Gestion financière

- Actes relatifs aux dépenses et recettes classées sous la typologie SIFAC "PFIEUROPE"
- Ligne ASCXREL comprenant les centres financiers suivants : ASCXRELFGL, ASCXRELMOB, ASCXRELPRJ, ASCXRELCOM, ASCXRELOTR

- Attestations de frais de réception au forfait

Divers

- Convocation à des réunions
- Ordres de missions des personnels de la direction des Relations Extérieures et du Développement International pour les missions au niveau national et international

Article 2 – Absence ou empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Philippine HENRY, délégation de signature est donnée à **monsieur Alpin CHARBAUT**, directeur adjoint de la DREDI, à l'effet de signer, dans le cadre de ses activités et compétences, les actes, décisions et documents prévus à l'article 1^{er}.

Article 3 – Mentions obligatoire

En application de la présente décision, tout acte précité signé par délégation devra comporter obligatoirement : le prénom, le nom et la qualité du signataire ainsi que la mention « Pour le président et par délégation ».

Article 4 – Documents signés

Chaque délégataire transmet tous les mois la liste des documents signés par délégation.

Article 5 - Durée

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication, après transmission au recteur de l'académie Grand Est.

Elles se substituent à toutes autres dispositions antérieures ayant le même objet.

Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou la cessation de fonction du délégataire.

Article 6 - Publicité

Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera inscrit dans le recueil des actes administratifs de l'établissement et consultable sur le site internet de l'université.

Fait à Reims, le 22/03/2024



Christophe CLEMENT

- Mis en ligne le : 22/03/2024

- Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le : 24/03/2024